



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 73610

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention M. le ministre délégué à la santé sur la désespérance des chirurgiens-dentistes qui, en dépit des déclarations de principe faites au cours des derniers mois par leurs ministres de tutelle, ne peuvent que constater l'immobilisme du gouvernement c'est à dire en réalité son refus d'engager une réforme dont il déclare pourtant qu'elle constitue une des priorités de son action dans le domaine de la santé. Cette profession, contrairement à ses habitudes, est en grève des extractions depuis le 1er février, mouvement pour le moment symbolique mais qui pourra être suivi d'autres actions jusqu'à l'ouverture de négociations sur la mise en place de la réforme dentaire. Ces professionnels ne comprennent pas qu'aucune rencontre n'ait lieu sur un sujet important pour nos concitoyens entre les pouvoirs publics et leurs représentants. Ils rappellent que leur combat n'est pas corporatiste mais a pour seule finalité de permettre un accès plus large aux soins dentaires de qualité. Il n'est pas normal que l'accès aux soins dentaires soit aujourd'hui réservé à une catégorie de population ayant des revenus suffisants pour s'offrir une assurance complémentaire performante. Le constat est accablant : le renoncement aux soins dentaires reste le plus important de toute la santé, deux tiers des soins restent à la charge des familles, plus de 25 % des français doivent y renoncer pour des raisons financières. Il lui demande, par conséquent, faute d'avoir obtenu une réponse de son ministre de l'emploi et de la solidarité à sa question du 15 octobre dernier, son arbitrage sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73610

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1064